

Informations concernant le capital

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital social et des droits attachés aux actions sont en tous points conformes aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires et n'imposent pas de contingences particulières.

Montant du capital souscrit au 30 juin 2011

Le 2 novembre 2009, en vertu de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du même jour, le Directeur Général a constaté que le capital avait été augmenté d'un montant nominal de 97 150,90 euros à la suite de la levée, depuis le 1^{er} juillet 2009, de 62 678 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 12 novembre 2009, en vertu de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, le Directeur Général a constaté que le capital avait été augmenté d'un montant nominal de 6 944 euros à la suite de la levée, depuis le 2 novembre 2009, de 4 480 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 18 novembre 2009, selon la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 au Conseil d'Administration et en vertu de la délégation faite au Directeur Général, ce dernier a arrêté à 5 174 153 actions le nombre de titres nouveaux créés résultant de la distribution d'actions gratuites par incorporation de primes à raison de 1 action nouvelle pour 50 actions anciennes. L'augmentation du capital social consécutive à cette opération ressort à 8 019 937,15 euros.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2010, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 543 222,30 euros en conséquence de la levée, depuis le 12 novembre 2009, de 350 466 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 20 juillet 2011, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2011, le capital social avait été augmenté d'un montant de 758 709,50 euros en conséquence de la levée, depuis le 1^{er} juillet 2010, de 489 490 options de souscription d'actions donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Ainsi, le capital social souscrit et entièrement libéré de Pernod Ricard s'élevait au 30 juin 2011 à 410 318 794,65 euros, divisé en 264 721 803 actions de 1,55 euro de valeur nominale.

Actions non représentatives du capital

Il n'existe aucune action non représentative du capital de la Société.

Les actions Pernod Ricard détenues par les sociétés Le Delos Invest I, Le Delos Invest II et Lirix (sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) font l'objet d'un nantissement au profit de tiers.

Les actions Pernod Ricard détenues par la société Le Delos Invest III (société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) ont fait l'objet d'une remise en pleine propriété à titre de garantie pour la bonne exécution de ses obligations au titre d'un contrat financier à terme conclu le 10 avril 2009.

Autorisations financières

L'ensemble des délégations et autorisations financières en cours de validité qui ont été accordées par les Assemblées Générales des 2 novembre 2009 et 10 novembre 2010 au Conseil d'Administration et les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2010/2011, font l'objet d'une présentation synthétique figurant dans les tableaux ci-après.

Autorisations générales

Les Assemblées Générales Mixtes des 2 novembre 2009 et 10 novembre 2010 ont accordé au Conseil d'Administration un ensemble d'autorisations financières dont les principaux termes sont rappelés ci-après.

Titres représentatifs du capital

(i) Émissions avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de :

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription ;
- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des autorisations précitées a été fixé à 200 millions d'euros : il s'agit d'un plafond global sur lequel s'impute toute émission réalisée au titre de l'une ou l'autre des autorisations précitées, ainsi que toute émission réalisée avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription (étant précisé que pour ces dernières, le montant nominal maximal est limité à 80 millions d'euros).

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société pouvant être émises dans le cadre de la première autorisation précitée a été fixé à 5 milliards d'euros (ce montant s'imputant sur le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société qui seront émises en vertu de la délégation avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription par offre au public).

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a autorisé le Conseil à augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit, à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale) et sous réserve du plafond global susmentionné.

Ces autorisations expirant le 2 janvier 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de les renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

(ii) Émissions avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de :

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription, par offre au public, dans la limite d'un montant nominal maximal de 80 millions d'euros (le Conseil d'Administration est lié par les contraintes légales et réglementaires en matière de prix d'émission). Ce montant s'impute sur le plafond de 200 millions d'euros fixé pour les émissions réalisées avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription. Par ailleurs, ce montant est commun aux autres émissions avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription, à savoir : rémunération d'apports en nature, offre publique d'échange initiée par la Société et augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Conseil d'Administration pourra instituer, au profit des actionnaires, un délai de priorité de souscription à titre irréductible et/ou réductible dans les conditions prévues par la réglementation.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société pouvant être émises dans ce cadre a été fixé à 4 milliards d'euros (ce montant s'imputant sur le montant nominal maximum de 5 milliards d'euros pouvant être émis en vertu de la délégation avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription) ;

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer, sauf en cas d'offre publique d'échange, des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés ;
- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, en rémunération des titres apportés à une offre publique initiée par la Société sur les titres d'une autre société, dans la limite de 20 % du capital de la Société au moment de l'émission.

Ces autorisations expirant le 2 janvier 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de les renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

(iii) Émission de bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue de décider l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique non sollicitée portant sur les titres de la Société, pour une durée de 18 mois. Ces bons permettraient de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, étant précisé que le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises sur exercice de ces bons ne pourra pas dépasser 102 millions d'euros. Ils seraient attribués gratuitement à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique.

Ces bons deviendraient caducs dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée.

Cette délégation expirant le 10 mai 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de la renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Autres titres

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de créance donnant droit à l'attribution de titres de créance (tels que des obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un droit de créance sur la Société), dans la limite d'un plafond de 5 milliards d'euros (ce plafond étant fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de créance autorisées par l'Assemblée Générale et aux émissions d'obligations simples autorisées ou décidées par le Conseil d'Administration).

Cette délégation expirant le 2 janvier 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de la renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Autorisations spécifiques en faveur des salariés et des Mandataires Sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

- Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de salariés et Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe, dans la limite de 5 % du capital de la Société au moment de l'émission.
- Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010, pour une durée de 26 mois, à attribuer gratuitement des actions de performance au profit de salariés et Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe, dans la limite de 0,67 % du capital de la Société au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 10 novembre 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, dans la limite de 2 % du capital de la Société. Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois.

La prochaine Assemblée Générale, étant notamment appelée à statuer sur des délégations de compétence pour réaliser des augmentations de capital en numéraire, devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, également statuer sur le renouvellement de cette délégation tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Les modalités de renouvellement de cette délégation sont présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Autorisations de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 pour permettre à la Société de racheter ses propres actions, conformément

aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social. Cette même Assemblée a par ailleurs fixé le prix maximum d'achat à 100 euros par action. Le détail des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur au cours de l'exercice écoulé est présenté au paragraphe « Programme de rachat d'actions » ci-après.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 expirant le 10 mai 2012, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de la renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Annulation des actions de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a conféré au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, l'autorisation de procéder à l'annulation des actions de la Société détenues au titre des programmes de rachat de titres autorisés par ses actionnaires, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, et de réduire corrélativement le capital.

Cette autorisation expirant le 2 janvier 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de la renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Autorisations financières « générales »

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'émission de titres de créance ⁽¹⁾	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 et jusqu'au 31 août 2011	Caractéristiques
TITRES REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL : ÉMISSIONS AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION							
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social	AG du 02.11.2009 (16 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	5 milliards d'euros ⁽¹⁾	200 millions d'euros	-	L'ensemble des émissions d'actions et de titres de créance réalisées au titre des 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e et 22 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009 et de la 13 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 10.11.2010 s'impute sur les plafonds définis dans cette 16 ^e résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires lors d'une augmentation de capital (18 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009)
Incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG du 02.11.2009 (22 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	N/A	200 millions d'euros	Le plafond de cette résolution a été entamé à hauteur de 8 019 937,15 euros dans le cadre de l'attribution aux actionnaires de 1 action gratuite pour 50 anciennes, réalisée le 18 novembre 2009	Imputation sur le plafond de la 16 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009
TITRES REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL : ÉMISSIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION							
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social par offre au public	AG du 02.11.2009 (17 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	4 milliards d'euros ⁽¹⁾	80 millions d'euros	-	Imputation des émissions d'actions et des titres de créances donnant accès au capital sur les plafonds de la 16 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009. L'ensemble des émissions d'actions et de titres de créance réalisées au titre des 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009 et de la 13 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 10.11.2010 s'imputera sur les plafonds définis dans cette 17 ^e résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires (18 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009)

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'émission de titres de créance ⁽¹⁾	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 et jusqu'au 31 août 2011	Caractéristiques
Titres de capital et/ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	AG du 02.11.2009 (19 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	N/A	10 % du capital social au moment de l'émission	-	Imputation sur le plafond des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009
Valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société	AG du 02.11.2009 (20 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	N/A	20 % du capital social au moment de l'émission	-	Imputation sur le plafond des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009
Bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société	AG du 10.11.2010 (12 ^e)	18 mois	10 mai 2012	N/A	102 millions d'euros	-	Plafond autonome
AUTRES TITRES							
Valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance	AG du 02.11.2009 (21 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	5 milliards d'euros	N/A	-	Plafond autonome

(1) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles de donner accès à des actions ordinaires.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Autorisations spécifiques en faveur des salariés et Mandataires Sociaux

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 et jusqu'au 31 août 2011	Caractéristiques
Options de souscription ou d'achat attribuées aux salariés et Mandataires Sociaux	AG du 02.11.2009 (23 ^e)	38 mois	2 janvier 2013	5 % du capital social au 02.11.2009	0,39 %	Plafond autonome
Actions de performance	AG du 10.11.2010 (11 ^e)	26 mois	10 janvier 2013	0,67 % du capital à la date de la décision d'attribution du Conseil d'Administration	0,22 %	Plafond autonome
Actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise	AG du 10.11.2010 (13 ^e)	26 mois	10 janvier 2013	2 % du capital à l'issue de l'Assemblée Générale du 10.11.2010	-	Imputation sur le plafond des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009

Programme de rachat d'actions

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 et jusqu'au 31 août 2011	Caractéristiques
Rachat d'actions	AG du 02.11.2009 (14 ^e)	18 mois	2 mai 2011	10 % du capital social	0,04 %	Prix maximum d'achat : 90 euros
Rachat d'actions	AG du 10.11.2010 (10 ^e)	18 mois	10 mai 2012	10 % du capital social	0,47 %	Prix maximum d'achat : 100 euros
Annulation des actions auto-détenues	AG du 02.11.2009 (15 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	10 % du capital social	-	-

Capital potentiel

Options de souscription d'actions

Se référer dans la Partie 4 « Rapport de gestion », sous-partie « Ressources Humaines » au paragraphe « Options de souscription d'actions exercées au cours de l'exercice ».